Lutte contre les maladies transmissibles: accélération des actions afin de réduire la pauvreté

2001/2006(COS) - 10/07/2001

La commission a adopté le rapport de M. Bashir KHANBHAI (PPE-DE, UK) sur la communication de la Commission européenne. Elle demande que les crédits soient augmentés et consacrés en priorité au renforcement des services et des structures sanitaires dans les PVD. L'UE devrait consacrer 10% de ses dépenses d'aide au développement aux politiques de lutte contre les principales maladies transmissibles, de soutien aux systèmes de santé et aux programmes démographiques. Le rapport rappelle que de telles actions doivent combiner la prévention (notamment par le biais de campagnes d'information et d'immunisation), le traitement (qui implique l'accès aux médicaments ainsi que la disponibilité des structures de santé) et la recherche sur des vaccins et des médicaments adaptés aux populations des PVD. Les députés invitent la Commission à attacher une attention particulière à la prévention de la contamination par le VIH dans le groupe d'âge de 15 à 24 ans, étant donné que la moitié des nouvelles contaminations frappent ce groupe d'âge, et à la situation des femmes et des jeunes filles. Le rapport met l'accent sur la nécessité d'assurer une diffusion des médicaments essentiels à prix raisonnable dans les PVD et sur les problèmes connexes des brevets des produits pharmaceutiques, des médicaments génériques et de l'accord sur les ADPIC. Les députés demandent qu'on accorde un mandat à la Commission en vue d'examiner et de proposer les moyens de réviser les articles concernés de l'accord ADPIC et de lancer un débat au sein de l'OMC afin de concilier cet accord avec les objectifs de protection de la santé dans les PVD. La commission propose également que le 6ème programme-cadre de recherche alloue des crédits notables à la recherche consacrée aux maladies des populations déshéritées - un domaine souvent négligé jusqu'ici. D'autres recommandations formulées par les députés: la création d'un fonds mondial des maladies infectieuses, financé par l'UE, le G8, la Banque mondiale et le FMI, et ouvert aux contributions publiques et privées. Les contributions à un tel fonds devraient venir en sus des efforts d'aide actuels. Enfin, la commission propose la création d'une agence de recherche visant la distribution de nouveaux vaccins et traitements.